

Moins de projets éoliens touchés par les jets

L'armée a revu à la baisse son périmètre d'exclusion autour de l'aérodrome.



Le nouveau secteur d'exclusion éolien présenté par le DDPS se montre moins restrictif autour de l'aérodrome de Payerne. PHOTO RG

PAYERNE

Présentée le 9 décembre dernier à Payerne, une étude du Département de la Défense de la Population et des Sports (DDPS) avait semé l'émoi parmi plusieurs promoteurs de projets d'énergie éolienne. En effet, afin d'éviter des interférences avec les radars primaires militaires, un large secteur d'exclusion de constructions éoliennes était dessiné par les responsables militaires, condamnant notamment le projet de Provence, piloté par Romande Energie et EWZ (service d'électricité de la ville de Zurich) et comprenant dix-sept mâts d'éoliennes dans sa version initiale.

Jeudi 28 juin dernier, le DDPS a présenté une nouvelle étude qui semble moins contraignante pour les projets éoliens et notamment celui de Provence. Le projet pré-

senté fixe une nouvelle zone «d'exclusion» pour les éoliennes allant jusqu'à vingt kilomètres autour de l'aérodrome de Payerne et de la place d'entraînement de Forel.

Si la nouvelle donne est moins contraignante, la zone rouge touche encore d'autres projets de parcs, tels que Tous-Vents, dans le Nord vaudois, et Vaud-Air, dans la Broye. Touchant notamment les communes de Vulliens et Chavannes-sur-Moudon, ce dernier est toutefois mis actuellement en veilleuse faute de vent.

En décembre, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro avait qualifié de «catastrophiques» les «messages contradictoires» venant de Berne, avec une restriction des projets éoliens, alors que la nouvelle stratégie énergétique fédérale vise à promouvoir les énergies renouvelables.

SG

La Broye 6.7.2017